

La compétitivité de la place financière genevoise ne se décrète pas !

Yves Mirabaud, Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA, Genève Président de la Fondation Genève Place Financière Genève, le 11 octobre 2016 Seul le texte prononcé fait foi.

La place financière genevoise sous électrochoc

Le secteur bancaire helvétique a connu de profondes mutations ces dernières années, provoquées par une vague réglementaire sans précédent et une concurrence féroce entre places financières dans un monde globalisé.

Un classement réalisé par un think tank britannique évalue, tous les six mois, les effets concrets de ces changements sur les principaux centres financiers internationaux.

L'enquête réalisée en septembre 2016 place Londres devant New-York au sommet du classement. Toutefois, l'étude ne reflète pas encore les conséquences du référendum sur le « Brexit ».

Parmi les autres points saillants, les places financières asiatiques, Singapour et Hong Kong en tête, confortent leur influence. Les pays d'Europe de l'Ouest enregistrent des résultats contrastés selon qu'ils font partie ou non du marché européen. Luxembourg, Francfort et Dublin tirent leur épingle du jeu. Mais Genève et Zurich reculent.

La place financière genevoise chute à la 23^{ème} place au classement général en raison du manque de prévisibilité qui constitue un frein au développement d'un environnement propice aux affaires. Toutefois, grâce à la solidité de ses établissements bancaires, mieux capitalisés qu'avant la crise financière, elle est toujours considérée comme un « global leader ».

Une autre analyse, réalisée par KPMG en août 2016, va dans le même sens. Elle relève que 10% des banques privées suisses n'ont pas survécu à 2015. Le cabinet de conseil estime que les établissements en place doivent revoir en profondeur leur offre de prestations afin d'apporter une plus-value additionnelle à leur clientèle. A ses yeux, trop d'acteurs financiers travaillent encore avec d'anciens systèmes qui ne permettent pas de percer avec succès dans l'activité bancaire numérique.

L'enquête conjoncturelle qui a été réalisée cet été par la Fondation Genève Place Financière et que vous présentera Edouard Cuendet montre également une détérioration de l'environnement dans lequel opère les établissements financiers genevois.

Toutes les publications de ces dernières semaines constituent donc des signaux d'alerte que l'on aurait tort de négliger. Elles confirment un postulat trop souvent occulté : la compétitivité ne se décrète pas !

Premièrement, l'attractivité de la place financière genevoise passe par le facteur humain et donc par sa capacité à attirer les « talents ».

En second lieu, elle ne se conçoit pas non plus sans un cadre juridique stable permettant de conserver à Genève des contribuables, tant personnes physiques que morales, pourvoyeurs d'investissements et d'emplois.

Enfin, elle est indissociable de sa capacité à innover.

Aujourd'hui, les incertitudes restent nombreuses que ce soit sur le plan de la fiscalité ou encore de l'accès au marché. Les tempêtes ont fait place à un stratus automnal dans lequel on devine les rayons du soleil. Deux attitudes s'offrent aux établissements de la Place : ils peuvent soit se complaire dans un défaitisme résigné soit, au contraire, prendre le taureau par les cornes et s'appuyer sur leurs nombreux atouts.

Je suis intimement convaincu que la place financière genevoise sortira plus forte des changements profonds actuellement en cours. Les autorités politiques doivent accompagner cette prise de conscience en prenant les bonnes décisions stratégiques. Dans cette perspective, la Fondation Genève Place Financière joue un rôle de catalyseur afin que les talents, la sécurité juridique et l'innovation soient au centre des préoccupations.

Permettez-moi à présent de reprendre chacun de ces éléments.

Les talents : le ciment de la place financière genevoise

Les métiers de la finance sont avant tout des métiers de personnes. La réputation de la place financière dépend largement de la qualité des services offerts. Or, ces derniers reposent sur l'expertise et les compétences des quelques 37'000 collaboratrices et collaborateurs qui travaillent à Genève dans le secteur financier. Ils constituent le ciment de notre Place.

Selon l'enquête conjoncturelle dont vous découvrirez les résultats dans un instant, les qualifications requises aujourd'hui ne sont plus les mêmes que celles d'hier. L'augmentation des effectifs dans les domaines de la « compliance », de la fiscalité et de la gestion des risques répond à une nécessité. La place financière s'inscrit dans un monde globalisé et se trouve face à un double défi : le premier est de se confronter à des concurrents qui mettent tout en œuvre afin d'acquérir des parts de marché ; le second est d'évoluer dans un environnement qui ne cesse de changer au gré des avancées technologiques.

La Fondation Genève Place Financière est donc soucieuse de pouvoir continuer à attirer les talents et à ce que les meilleures formations possibles soient dispensées.

Ce travail ne pourra porter ses fruits sans la poursuite d'une étroite collaboration avec les autorités politiques et les partenaires issus des milieux économiques. Une solution pragmatique devra en particulier être trouvée pour répondre à la votation du 9 février 2014 sur l'Initiative « contre l'immigration de masse ». Les chambres fédérales planchent actuellement sur ce dossier. L'issue de ce débat est incertaine. Sur le principe, la place financière est favorable à l'adoption d'un régime euro compatible qui ne mette pas en péril nos relations bilatérales avec l'Union européenne.

De manière plus générale, il faudra un jour clarifier nos rapports avec Bruxelles et faire démocratiquement savoir si nous voulons oui ou non des accords bilatéraux solides.

Ceci m'amène à aborder un autre facteur indispensable au succès de la place financière :

La sécurité juridique : un moteur pour la prospérité genevoise

Deux questions méritent d'être posées : l'année 2015 a-t-elle été synonyme de sécurité juridique et qu'en est-il de 2016 ?

Comme je l'ai évoqué plus haut, le brouillard ne s'est pas encore dissipé. En effet, les sources d'incertitudes se sont multipliées depuis un an et perdurent en 2016. Leurs effets commencent à

se faire ressentir négativement sur la marche des affaires, comme le démontrent les résultats de notre enquête conjoncturelle.

Je vous fais grâce d'un inventaire exhaustif. Je préfère m'arrêter sur une question d'actualité :

En matière de fiscalité, Genève parviendra-t-elle à adopter l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises, plus communément appelée RIE III ?

Un des points de comparaison crucial entre centres financiers reste sans conteste la fiscalité des personnes morales. Dans ce domaine, les acteurs économiques doivent pouvoir compter sur un degré de prévisibilité et de sécurité juridique élevé afin d'assurer aussi bien leur venue que le développement de leurs activités sur notre sol.

RIE III, en instaurant une égalité de traitement entre toutes les entreprises et en supprimant les statuts spéciaux, permettra la mise en place d'un système transparent et pérenne sur le long terme, qui bénéficiera d'une large acceptabilité au niveau international.

La récente décision de la Commission européenne infligeant une amende de 13 milliards d'euros à Apple, en raison d'avantages fiscaux considérés comme indus octroyés à l'Irlande, démontre de manière criante la nécessité d'un environnement fiscal stable.

A Genève, les entreprises, banques et sociétés financières en tête, comparent les conditions-cadres offertes sur les différentes places concurrentes.

La fixation d'un taux d'imposition unique aux environs de 13%, tel que proposé par le Conseil d'Etat genevois dans son projet du 30 août 2016, placera Genève en bonne position tant sur le plan international qu'au niveau intercantonal.

Les montants générés par la baisse du taux d'imposition, qui passera de 24% à environ 13,49% ne disparaîtront pas dans la nature. Ils pourront au contraire être investis dans l'innovation, défi majeur que j'évoquerai plus loin. Les banques pourront également consacrer ces moyens à favoriser l'emploi et la formation de leurs collaborateurs. Les salaires ainsi générés seront eux-mêmes soumis à l'impôt, à un taux souvent supérieur, compte tenu de la progressivité du taux d'imposition pour les personnes physiques à Genève.

Vous l'aurez compris : RIE III constitue une opportunité unique de renforcer l'attractivité de la place économique et financière genevoise dans une période charnière. Nos voisins vaudois ont parfaitement saisi ces enjeux en adoptant à plus de 87%, lors de la votation populaire du 20 mars 2016, le principe d'un taux d'imposition unique à 13,79%. Il ne faut pas se bercer d'illusion sur la facilité pour ces entreprises de traverser la Versoix si par malheur Genève échouait dans sa réforme. C'est pourquoi, la Fondation Genève Place Financière s'engage pleinement et de façon déterminée en faveur de cette réforme.

Une autre réforme mérite également toute notre attention.

Celles et ceux d'entre vous qui ont assisté à la « Journée des banquiers » ont pu entendre le message de l'Association suisse des banquiers en faveur des projets de loi sur les services financiers (LSFin) et sur les établissements financiers (LEFin). Nous soutenons ces deux textes qui contribuent à renforcer l'équivalence de la législation suisse avec les règles en vigueur chez nos voisins et partenaires, à savoir les membres de l'Union européenne. Cette notion d'équivalence est notamment essentielle pour assurer un accès au marché, en particulier en ce qui concerne les clients professionnels. Ces deux textes contribuent aussi à améliorer la sécurité juridique de notre législation. Enfin, ils tendent à instaurer une égalité de traitement entre les différents acteurs de la Place. Dans ce contexte, nous saluons l'attitude des gérants de fortune indépendants qui se montrent disposés à soutenir un compromis relatif à la LEFin.

Dans la mesure où ce cadre juridique est susceptible de rallier l'ensemble des acteurs de la place financière, il convient de ne plus repousser les débats au Parlement afin que la Suisse puisse se doter d'un cadre législatif cohérent et prévisible.

Ces combats mobilisent une énergie considérable, mais nos forces doivent aussi être investies dans des projets innovants. Ce sera aujourd'hui mon troisième message : notre prospérité future dépend de notre capacité à innover.

L'innovation : ancrée dans l'ADN de la place financière genevoise.

L'innovation dans le secteur bancaire s'avère multiforme. Elle peut porter sur la palette des services visant à créer une nouvelle approche de la relation avec le client. Elle passe également par une modification des processus permettant de mieux maîtriser les coûts.

La formation est le premier acteur concerné par l'innovation. La place financière helvétique dispose de compétences de premier plan dans le domaine financier. Ses banques offrent un conseil d'excellente qualité grâce à des collaborateurs bien formés, plurilingues et comprenant les besoins des clients. Ce savoir-faire a fait de Genève le leader mondial de la gestion de fortune. La formation doit progresser au diapason de la dynamique du secteur bancaire. Les exigences contenues dans la future Loi sur les services financiers (LSFin) représentent un premier test en la matière.

Cette dynamique impose également de développer la formation dans des domaines prometteurs, tel que l'asset management. Si Londres, New York et Hong Kong tiennent le haut du pavé en matière de gestions d'actifs, Genève connaît un essor de cette activité avec des avoirs institutionnels en constante progression.

Enfin, l'innovation en matière de formation répond à une mutation du parcours client qui devient de plus en plus « phygital ». En effet, la clientèle utilise à présent un ensemble de canaux à la fois « physiques », tels que se rendre au guichet ou rencontrer son conseiller, et aussi « digital » grâce aux multiples applications du web.

Les FinTechs constituent le second champ d'innovation. Ce n'est donc pas un hasard si la Fondation Genève Place Financière, en partenariat avec l'Etat de Genève, a accueilli 24 start-ups venues présenter leurs solutions de pointe à la communauté bancaire mondiale sur le « Swiss fintech corner » à Sibos en septembre dernier.

Récemment encore, la Suisse s'est vue décerner le titre de pays le plus compétitif au monde par le World Economic Forum (WEF). Ce dernier a toutefois précisé que les milieux politiques doivent s'engager pour éliminer les sources d'incertitudes afin de maintenir notre capacité à innover.

Ceci est d'autant plus vrai dans le domaine de l'asset management. Ici, l'innovation implique une libre circulation des talents, des idées et des cerveaux.

Pour ce qui est des FinTechs, nous incitons les autorités politiques et administratives à continuer de fournir une impulsion réglementaire déterminée. Le Conseil fédéral vient d'adopter sa « Stratégie Suisse numérique », prônant une collaboration étroite entre tous les secteurs économiques. De son côté, la FINMA a pris conscience de l'importance croissante des technologies avec sa proposition de « licence light » et l'instauration d'une identification des clients en ligne ou par video.

Conclusion

Mesdames, Messieurs, j'arrive à présent au terme de mon intervention.

J'ai commencé mon discours en mettant en garde contre l'inaction et la croyance selon laquelle l'attractivité de notre Place serait acquise à tout jamais.

Le vote historique des Britanniques en faveur de la sortie de leur pays de l'UE ne doit pas nous bercer de faux espoirs! Des incantations ne suffiront pas à provoquer un exode massif des financiers anglais sur les bords du Léman. L'éventuel transfert d'activités bancaires et financières suite au « Brexit » dépendra de multiples facteurs, aussi bien objectifs (réglementation, fiscalité, coût du travail, sécurité, qualité des infrastructures etc.) que subjectifs (positionnement du monde politique et médiatique face à la finance, perception de ce secteur par l'opinion publique etc.). Or, il ne faut pas sous-estimer la capacité de résistance de la City et il ne faut pas non plus oublier qu'une présence à Luxembourg, Dublin ou Francfort permet d'accéder au marché européen, contrairement à Genève.

L'accès au marché européen n'est pas une notion théorique. Bien au contraire, sa limitation, voire son absence, a des conséquences concrètes aujourd'hui déjà sur l'emploi bancaire suisse. Ce phénomène ressort notamment du « Baromètre bancaire 2016 » publié par l'Association suisse des banquiers. Alors que les banques helvétiques ont tendance à diminuer le nombre de postes de travail dans notre pays, elles engagent davantage à l'étranger. C'est également une des leçons tirées de notre enquête conjoncturelle qu'Edouard Cuendet va vous présenter maintenant.